

Recours au Règlement—M. Mazankowski

Enfin, pour ce qui est de la journée de demain, je dois avouer que je suis très surpris par la réaction du député du Yukon. Je m'attendais que ma proposition reçoive un accueil favorable, mais comme il la dénonce à cor et à cri, je serai heureux de la réexaminer . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre s'éloigne maintenant du rappel au règlement qu'a soulevé le député de Végréville (M. Mazankowski). Je dois lui signaler que, s'il prend maintenant la parole, il devra limiter ses propos à ce rappel au Règlement.

[Français]

M. Pinard: Vous avez raison, madame le Président, mais je voulais simplement clarifier les choses. En ce qui concerne les travaux pour demain, la décision n'est pas finale. Je suis disposé à reconsidérer ma suggestion et à reporter ce débat à mercredi de la semaine prochaine en attendant peut-être le résultat des consultations qui auront lieu. Il y en a eu dans le passé et elles n'ont pas été suivies de résultats positifs; j'espère que les nouvelles seront plus positives et à défaut nous procéderons mercredi de la semaine prochaine à la formation des comités et à l'adoption du rapport.

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je suis très heureux d'apprendre que le leader du gouvernement est prêt à reconsidérer la question et à permettre que demain soit consacré aux affaires émanant des députés. Toutefois, je pense l'avoir entendu dire qu'il voulait reporter l'adoption de la motion à mercredi de la semaine prochaine, ce qui, bien entendu, serait tout aussi inacceptable. Quoi qu'il en soit, nous pourrions en parler.

J'allais avertir la présidence de la possibilité que j'invoque demain le Règlement pour contester que le gouvernement puisse, par ce moyen, déplacer la journée consacrée aux affaires émanant des députés, maintenant fixée au mercredi. A mon avis, le gouvernement n'a pas le droit d'agir de la sorte. C'est pour les meilleures raisons du monde que le leader du gouvernement a changé d'avis, j'en suis sûr, mais, de toute façon, je pense qu'il n'en avait pas le droit et, demain, j'aurais invoqué le Règlement à ce sujet.

M. Deans: Madame le Président, je suis heureux qu'on ait reconsidéré la question pour demain. Je voudrais . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous parlons en ce moment de deux choses à la fois. J'essaie de maintenir un certain ordre dans la discussion. Je vais d'abord rendre ma décision à propos du rappel au Règlement du député de Végréville. Nous pourrions alors revenir aux affaires émanant du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, pourrais-je prendre la parole à propos de ce rappel au Règlement?

Mme le Président: Je ne pense pas que la Chambre ait besoin d'autres éclaircissements.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Il est clair, d'après l'article du Règlement qui traite des déclarations de ministres, qu'il s'agit d'une possibilité qui leur est offerte et non d'une obligation. Le gouvernement peut choisir de faire des déclarations de politique en vertu du paragraphe traitant des déclarations de ministres, mais c'est strictement laissé à sa discrétion.

Je remercie le député de Végréville de son intervention. Il s'estime sans doute gravement lésé, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement peut faire des déclarations au moment où il le juge nécessaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Mme le Président: Maintenant que nous avons réglé cette objection, je constate que les députés souhaitent reprendre la discussion sur les mesures ministérielles. Puisque l'on semble vouloir en arriver à une certaine entente, je permettrai à la Chambre de revenir à ce débat, et je donne à cette fin la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui parlait avant que je ne tranche la question.

M. Deans: Madame le Président, je comptais soulever une objection très semblable à celle du député de Végréville (M. Mazankowski). Je voudrais commenter, avec la permission de la Chambre, la déclaration du leader parlementaire du gouvernement.

Celui-ci a affirmé, en réponse à la question sur les déclarations de ministres, que s'il obtenait l'assentiment des députés pour faire suivre ces déclarations d'une courte discussion, il envisagerait peut-être de reprendre la pratique des déclarations de ministres.

Je vois là une attaque directe contre la présidence. Il incombe sans conteste à la présidence de déterminer la longueur de la période qui est allouée pour répondre aux déclarations que fait un ministre à la Chambre. Il n'appartient à aucun leader parlementaire, qu'il soit du gouvernement, de l'opposition officielle ou des néo-démocrates, de convenir à l'avance de la durée de ces interventions. C'est directement au président qu'il revient de décider s'il y a eu ou non discussion suffisante sur toute déclaration faite à la Chambre.

Je propose donc, et ce dans l'intérêt de ceux qui sont le plus touchés par les initiatives actuelles du gouvernement, qu'un ministre de la Couronne fasse une déclaration aujourd'hui au sujet des changements qu'on se propose d'apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il devrait faire cette déclaration maintenant. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur la question.